



LYCÉE PERIER



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
DÉPARTEMENT DES B.P.H.

Caisse de solidarité du Lycée Perier 2017-2018

Le Gestionnaire

**Service
intendance**

Référence

*Dossier suivi par
Sartore Jean-pierre*

*Téléphone
04 91 13 39 03*

*Fax
04 91 57 39 05*

*Mél.
ges.lyc.perier@ac-
aix-marseille.fr*

Adresse
270 Rue Paradis
13295 cedex 08

Le Conseil d'Administration a décidé par son acte 5-2014 que les fonds librement consentis par les familles pour assurer le fonctionnement de la caisse de solidarité seront utilisés en complément des fonds sociaux et selon la même procédure pour assurer des aides aux élèves et aux étudiants du lycée Perier, essentiellement dans les domaines des sorties et voyages, de la restauration, des transports et des secours ponctuels.

Non de l'élève :

Prénom :

Classe :

Je fais un don à la caisse de solidarité

Je ne fais pas de don à la caisse de solidarité

Le montant du don est libre, avec un minimum de cinq (5) euros. Il est effectué par chèque, à l'ordre l'agent comptable du Lycée Perier.

Merci de votre contribution.

Le Proviseur

Hervé Massart